



Après un mariage célébré au Nicaragua : inscription dans le registre suisse de l'état civil

15.06.2022

Documents à soumettre

- Original du Certificat de mariage (*Certificado de matrimonio*).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux conjoints.
- Formulaire de données personnelles (disponible sur notre site web).

- Du conjoint de nationalité étrangère :**
 - Acte de naissance original (*Certificado de nacimiento*).
 - Document attestant l'état civil antérieur au mariage :
 - Si célibataire : certificat d'état civil (*Certificación de soltería*).
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
 - Affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment du mariage fait devant un notaire.

Si la personne est inscrite au registre de l'état civil suisse, certains de ces documents peuvent ne pas être exigés.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Les actes notariés doivent être certifiés par la Cour suprême [Corte Suprema de Justicia \(CSJ\)](#), *Sección Control de Abogados*.
- Tous les actes doivent obligatoirement être apostillés par le Ministère Nicaraguayen des Affaires Étrangères (MINREX) à Managua, *Sección Atención al Público*.

<p>Corte Suprema de Justicia</p> <p>Adresse: km 7 ½ carretera norte, ½ cuadra al oeste, contiguo Edificio CEFA, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2233-2128 / (+505) 2233-0004</p>	<p>Ministerio de Relaciones Exteriores de Nicaragua (MINREX)</p> <p>Adresse: Avenida Bolivar, donde fue el cine Gonzales 1 cuadra al sur, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2244-8000</p>
---	--

Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Visa D

Si le partenaire étranger souhaite s'établir en Suisse, il peut consulter les informations relatives au [Visa D](#).

Remise de documents

Pour soumettre vos documents, veuillez contacter l'Agence consulaire au Nicaragua par e-mail managua.ca@eda.admin.ch ou par téléphone (+505) 2266 3010 et (+505) 2248 9130.

Adresse : Rotonda Jean Paul Genie, 900 mts al Oeste y 150 mts al Norte, Managua, Nicaragua.

Informations importantes - à lire absolument !

- Les actes d'état civil doivent être délivrés par le **Consejo Supremo Electoral** :
Sección auténtica de documentos civiles de las alcaldías;
Adresse : Los Robles, del Auto Lote Chele, 1 cuadra al sur, Managua.
Les documents provenant des différents bureaux municipaux ne sont pas acceptés.
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- La procédure de visa peut être effectuée en même temps que l'enregistrement du mariage.

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>